

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 356

présenté par

Mme Sage, Mme Auconie, Mme de La Raudière, M. Demilly, Mme Frédérique Dumas,
M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Herth, M. Ledoux,
Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 26, supprimer les mots :

« au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état actuel de la rédaction de cet article, le premier collègue composant le conseil d'administration de l'OFB, constitué de représentants de l'État, pourrait dépasser la majorité des membres du conseil.

Afin de respecter une pluralité nécessaire au bon fonctionnement du conseil d'administration, il convient de supprimer cette possibilité.